

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue à la salle du conseil, située au local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, le lundi 3 février 2020 à 20 h, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère siège numéro 1 ;
- Lauréanne Dion, conseillère siège numéro 2 ;
- Patrick Morin, conseiller siège numéro 3 ;
- Gaston Beaucage, conseiller siège numéro 4 ;
- Dominique Labbé, conseiller siège numéro 5 ;
- Murielle Lemelin, conseillère siège numéro 6.

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 6 janvier 2020 ;
4. Suivi du procès-verbal ;
5. Correspondance ;
6. Adoption des dépenses ;
7. Résolution – Mandat au camp Saint-François pour offrir des services de camp de jour (Terrain de jeux) aux enfants de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans à l'été 2020 ;
8. Résolution – Aide financière pour les enfants inscrits à temps plein au camp de jour du camp Saint-François à l'été 2020 ;
9. Résolution – Modifiant la résolution 020-010 dossier CPTAQ – Christian Dion ;
10. Résolution – Dossier 418882 CPTAQ ;
11. Varia
 - a) M.R.C. ;
 - b) Rapports des activités des élus ;
12. Période de questions ;
13. Clôture de la séance.

Item 1 **Ouverture de la séance**

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

020-014

Item 2 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Patrick Morin avec l'appui de Gaston Beaucage.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

020-015

Item 3 **Adoption des procès-verbaux du 6 janvier 2020**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier est adopté sur proposition de Murielle Lemelin avec l'appui de Patrick Morin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 4 **Suivi du procès-verbal**

Item 5 **Correspondance**

020-016

Item 6 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

Attendu que le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

Attendu que ces informations couvrent la période depuis la séance du 6 janvier jusqu'à la séance prévue en mars 2020 ;

Attendu que la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage avec l'appui de Maude Nadeau,

Il est résolu

Que les dépenses effectuées pour la somme de 62 208,47 \$ soient acceptées ;

Que le paiement des comptes pour la somme de 2 983,59 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/secrétaire-trésorier

020-017

Item 7 **Résolution – Mandat au camp Saint-François pour offrir des services de camp de jour (Terrain de jeux) aux enfants de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans à l'été 2020 ;**

Attendu qu'il est de la volonté du Conseil municipal de s'assurer que des services de camp de jour (Terrain de jeux) soient offerts aux enfants de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans à l'été 2020 ;

Attendu que la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de confier à un organisme à but non lucratif l'offre d'activités de loisirs pour ses citoyens. (R.L.R.Q., c. C-47.1, chapitre II) ;

Attendu que le camp Saint-François est une entreprise à but non lucratif établie sur le territoire de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et qu'elle offre des services de camp de jour (Terrain de jeux) aux enfants de l'Île-d'Orléans depuis plusieurs années ;

En conséquence,

Sur proposition de Dominique Labbé, avec l'appui de Maude Nadeau,

Il est résolu

Que le mandat d'offrir des services de camp de jour (Terrain de jeux) aux enfants de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soit confié au Camp Saint-François pour la saison d'été 2020.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

020-018

Item 8 **Résolution – Aide financière pour les enfants inscrits à temps plein au camp de jour du camp Saint-François à l'été 2020**

- **Pour ce point, Monsieur Patrick Morin, conseiller au siège numéro 3, déclare un intérêt et se retire de la discussion et du processus décisionnel en quittant la séance.**

Attendu que par sa résolution numéro 020-017 le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a mandaté le camp Saint-François pour offrir les services de camp de jour (Terrain de jeux) aux enfants de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans à l'été 2020 ;

Attendu qu'il est de la volonté du Conseil municipal de contribuer pour qu'un coût raisonnable soit demandé aux parents désirant inscrire leurs enfants au camp de jour ;

En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Gaston Beaucage,

Il est résolu

Qu'un montant de quatre cent quatre-vingt-quinze dollars (495 \$) soit versé par la Municipalité pour chaque inscription à temps plein aux activités de camp de jour (Terrain de jeux) au Camp Saint-François pour la saison d'été 2020.

Résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents

Monsieur Patrick Morin, conseiller au siège numéro 3, revient se joindre à la séance.

020-019

Item 9 Résolution - Modifiant la résolution 020-010 dossier CPTAQ – Christian Dion

Attendu l'adoption de la résolution 020-010 qui appuie la demande d'autorisation de Monsieur Christian Dion à la Commission afin que soit autorisée la vente des lots 32-1, 33-1, 35-2 et d'une partie des lots 32, 33, 34 et 35 à Monsieur Alexandre Erni ;

Attendu qu'une erreur s'est glissée dans la description des numéros de lots visés par la résolution ;

Attendu que les lots réellement visés par la demande sont les lots 30, 34-P et 35-P ;

En conséquence,

Sur proposition de Dominique Labbé, avec l'appui de Lauréanne Dion

Il est résolu

Que le Conseil informe la Commission de l'amendement à sa résolution 020-010 ;

Que l'exercice projeté est conforme à la réglementation en vigueur ;

Qu'il appuie la demande d'autorisation de Monsieur Christian Dion à la Commission afin que soit autorisée la vente des lots 30, 34-P et 35-P à Monsieur Alexandre Erni.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

020-020

Item 10 **Résolution - Dossier 418882 CPTAQ**

Attendu le contenu de l'avis de modification de l'orientation préliminaire émis par la commission de protection du territoire agricole du Québec le 13 janvier 2020, dans le dossier numéro 418882 demandant l'exclusion de la zone agricole de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans d'une superficie approximative de 21,7 hectares, correspondant à une partie du lot 190 du cadastre de la Paroisse de Saint-François, circonscription foncière de Québec ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Murielle Lemelin,

Il est résolu

Que la firme Morency société d'avocats soit mandatée afin de déposer un désistement dans le dossier 418882 de la CPTAQ au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 11 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 12 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 15 se termine à 20 h 27 pour un total de 12 minutes.

Item 13 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance il est 20 h 27.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.